



Ent HENRIOT Philippe
Bateau école – n° 044039/20868
LE CROISIC
Tel : 06 23 86 55 76
Siret : 480 600 709 00038

BIENVENUE au BATEAU ÉCOLE

Voici votre **dossier d'inscription au permis mer côtier**, merci de me l'adresser dûment complété dès que possible (au plus tard 15 jours avant la date d'examen choisie, hors règlement). Il devra comporter :

- votre formulaire d'inscription rempli.
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire).
- 2 photographies d'identité récentes et en couleur de type carte d'identité.
- Le formulaire de visite médicale pré rempli par le médecin de votre choix avec son cachet apposé sur le certificat médical.
- les timbres fiscaux à coller sur la feuille d'inscription :
 - 38 € correspondant au droit d'inscription à l'examen.
 - 70 € correspondant au droit de délivrance du permis.
- 15 € correspondant au livret du candidat
- Le règlement de la formation libellé à l'ordre de Philippe HENRIOT

En option :

- Accès à la formation et tests en ligne

A très bientôt,
Philippe HENRIOT

18, rue de la Juiverie - 44490 Le Croisic

02 40 60 99 07 / 06 23 86 55 76
mail : croisicnautic@gmail.com
www.permisbateau44.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la mer et des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur

Eaux maritimes :

option « côtière »

Eaux intérieures :

option « eaux intérieures »

Ent **HENRIOT Philippe**

Bateau école – n° 044039/20868

LE CROISIC

Tel : 06 23 86 55 76

Siret : 480 600 709 00038

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

N° du candidat(e) :

Identification du demandeur

Madame

Monsieur

Nom de famille

(suivi du nom d'usage s'il y a lieu)

Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le

A

Dept :

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Courriel

Numéro du candidat(e)

Date stage : / /

Date examen : / /

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée

PDF

Un timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

PDF

Un timbre fiscal correspondant au droit de délivrance (1)

PDF

Une photocopie d'une pièce d'identité

PDF

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

PDF

2 photographies d'identité récente et en couleur (2)

SPG

Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé

(2) Les titulaires d'un permis délivré après le 1^{er} janvier 2008 en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature

Timbre fiscal correspondant au droit d'inscription

38 € (joindre)

Electronique

Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance*

70 € (joindre)

Electronique.

* Sauf candidat(e) déjà titulaire d'un permis plaisance

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

Ministère chargé
de la mer
et des transports

Ent HENRIOT Philippe
Bateau école – n° 044039/20868
LE CROISIC
Tel : 06 23 86 55 76
Siret : 480 6 10 709 00038

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR
(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait ne satisfait pas satisfait sous réserve(s)*
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes
en vigueur.

* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin consultant

Réservé au candidat

Mme M.

Nom :

Prénom :

Né(e) le

A

Adresse :

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à

Le

Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.

**Contrat de formation
à la conduite des bateaux de plaisance à moteur**

Ent HENRIOT Philippe
Bateau école – n° 044039/20868
LE CROISIC
Tel : 06 23 86 55 76
Siret : 480 600 709 00038

Entre l'établissement : " Philippe HENRIOT - Bateau école"

Police d'assurance n° 3347817204 AXA

Siret : 480 600 709 00038

Et le candidat : (Nom et Prénom)

Adresse :

Eventuellement représenté par son représentant légal (si mineur) :

Il est convenu ce qui suit : Formation au permis : option côtière extension hauturière eaux intérieures

Description de la formation: conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement effectuera une formation théorique et une formation pratique (dont deux heures à la barre) afin que le candidat soit arrivé au niveau requis par le décret du 28/09/2007. **Séances ou cours annulés :** L'établissement se réserve la possibilité d'annuler des séances ou cours en cas de force majeure et notamment dans tous les cas où la sécurité ne pourrait être assurée. Dans tous les cas, les séances donneront lieu à un report. **Démarches administratives :** le candidat mandate l'établissement pour accomplir en son nom et place les démarches et formalités nécessaires auprès de l'administration, en vue de l'enregistrement de son livret et de son dossier d'examen. Le candidat est avisé par l'établissement de la liste des documents à fournir pour constituer son dossier. L'établissement s'engage à saisir le dossier complet dans les meilleurs délais. **Résiliation ou rupture du contrat :** ce contrat est conclu pour la session prévue dont les dates sont fournies au candidat, il peut être prorogé en cas d'échec à l'examen de code; passé ce délai il est résilié de plein droit ainsi que dans le cas de retrait de l'agrément de l'établissement d'enseigner, par l'autorité préfectorale. En cas de rupture la facturation se fera au prorata des prestations effectivement fournies à la rupture, le contrat étant résilié au solde de tout compte.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et moyens nécessaires pour que le candidat atteigne le niveau de performance requis. La formation théorique dispensée et les cours pratiques seront conduits par des personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Le bateau sera conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement s'engage à dispenser la formation et à présenter le candidat aux épreuves théoriques sous réserve d'un dossier complet fourni par le candidat et des places d'examen disponibles selon l'administration. L'établissement fournit un "livret du candidat" qui devra être présenté lors de l'examen théorique et sur lequel le formateur validera la pratique qui ne sera validée sur la base de données OEDDIP qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. En cas d'échec aux examens et après accord sur les besoins de formation supplémentaire, l'établissement représentera le candidat dans les meilleurs délais dans la limite des places attribuées par l'administration. Pour une formation de qualité, **le candidat s'engage** à respecter le calendrier de formation établi par l'établissement ainsi que les consignes de sécurité notamment lors des séances de pratique (horaires, respect des autres candidats, port du gilet de sauvetage ou d'une brassière.....).

Règlement des sommes dues : Le candidat est tenu de régler à l'établissement les sommes dues, conformément au mode de règlement choisi. Tout défaut de règlement des sommes dues à échéance peut autoriser l'établissement à rompre le présent contrat. Le solde du compte devra être réglé avant le passage de l'examen.

Forfait formation * (hors timbres fiscaux)

Montant €

* à la date de signature du contrat.

Les prestations supplémentaires seront facturées au tarif en vigueur le jour de la prestation.

Modalités de paiement : soit en un seul versement, soit échelonné. Acompte=.....€
Solde=.....€

Fait à le en double exemplaire.

Le candidat

Et le représentant légal pour les mineurs
Précédée de la mention " lu et approuvé"

Le responsable de l'établissement



P H <croisicnautic@gmail.com>

Rappel sur la photo d'un(e) candidat(e) sous oedipp

BRIAND Patrice - DDTM 44/DML/PEGM/Plaisance <patrice.briand@loire-atlantique.gouv.fr> 24 novembre 2020 à 10:19

Bonjour à toutes et à tous,

Je tenais à vous rappeler que la validation des dossiers d'inscriptions de vos candidats passe en outre par la qualité des photos que vous scannez.

Je vous demande donc de respecter les points suivants :

- la photo doit être nette, sans pliure, ni trace, ni percée
- la taille du visage doit représenter 70 à 80 % du cliché, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure)
- la photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition
- elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan
- une photo originale en couleur est obligatoire
- la tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif
- les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts

Ces quelques rappels sont surtout là pour vous dire que les agents de la DML traitant les dossiers n'ont pas vocation à téléphoner à vos candidats pour obtenir une photo de qualité ni à vous signaler de manière répétée qu'une photo ne pourra pas être acceptée compte tenu de sa mauvaise qualité.

J'insiste donc sur la nécessité que vous vérifiez au préalable la qualité de la photo que vous envoyez sous oedipp.

Ce mode de fonctionnement est maintenant en place depuis pas mal de temps, nous ne devrions pas avoir besoin de battre le rappel sur ce sujet.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement

--

Patrice BRIAND

Adjoint à la cheffe de pôle

Chef de la section plaisance

Délégation à la mer et au littoral

Plaisance, ENIM, Gens de mer

9 boulevard de Verdun - 44 606 Saint-Nazaire Cedex 01

Tel: 02 40 11 77 73

Mobile :

www.loire-atlantique.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

Direction
départementale
des territoires et de la mer

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Examens
théoriques

SN -> ST Nazaire
NA -> Nantes

Calendrier provisoire des sessions de permis de plaisance 2021

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL							MAI							JUIN																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
V 1	Jour de l'an						L 1						L 1						J 1						S 1	Fête du travail					M 1						M 2						M 3						M 4						M 5						M 6						M 7						M 8						M 9						M 10						M 11						M 12						M 13						M 14						M 15						M 16						M 17						M 18						M 19						M 20						M 21						M 22						M 23						M 24						M 25						M 26						M 27						M 28						M 29						M 30						M 31						M 1						M 2						M 3						M 4						M 5						M 6						M 7						M 8						M 9						M 10						M 11						M 12						M 13						M 14						M 15						M 16						M 17						M 18						M 19						M 20						M 21						M 22						M 23						M 24						M 25						M 26						M 27						M 28						M 29						M 30						M 31					

Examens
théoriques

SN → ST Nazaire
NA → Nantes

Calendrier provisoire des sessions de permis plaisance 2021

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE		
J 1	MA	26	D 1		M 1	V 1		V 1	L 1	Toussaint	L 1	M 1		M 1	J 1		J 1
V 2			L 2	SN	J 2	S 2		S 2	M 2		M 2	J 2		J 2	V 2		V 2
S 3			M 3		V 3	D 3		D 3	M 3		M 3	V 3		V 3	S 3		S 3
D 4			M 4		S 4	L 4	SN (EH)	L 4	J 4	MA	J 4	S 4		S 4	D 4		D 4
L 5	SN		J 5		D 5	M 5		M 5	V 5		V 5	D 5		D 5	L 5		L 5
M 6			V 6		L 6	M 6		M 6	S 6		S 6	L 6		L 6	M 6		M 6
M 7			S 7		M 7	J 7		J 7	D 7	40	D 7	M 7		M 7	M 7		M 7
J 8	MA		D 8		M 8	V 8		V 8	L 8		L 8	M 8		M 8	M 8		M 8
V 9			L 9	SN	J 9	S 9		S 9	M 9		M 9	J 9	MA	J 9	V 9		V 9
S 10			M 10		V 10	D 10		D 10	M 10		M 10	V 10		V 10	M 10		M 10
D 11			M 11		S 11	L 11		L 11	J 11	Armistice 1918	J 11	S 11		S 11	M 11		M 11
L 12	SN		J 12		D 12	M 12		M 12	V 12		V 12	D 12		D 12	M 12		M 12
M 13			V 13		L 13	J 13		J 13	S 13		S 13	L 13	SN (OEI sûre)	L 13	M 13		M 13
M 14	Fête nationale		S 14		M 14	M 14		M 14	D 14		D 14	M 14		M 14	M 14		M 14
J 15	NA		D 15	Assomption	M 15	V 15		V 15	L 15		L 15	M 15		M 15	M 15		M 15
V 16			L 16	SN (OEI sûre)	J 16	MA (EH)	37	J 16	M 16		M 16	J 16		J 16	M 16		M 16
S 17			M 17		V 17	V 17		V 17	M 17		M 17	V 17		V 17	M 17		M 17
D 18			M 18		S 18	L 18		L 18	J 18		J 18	S 18		S 18	M 18		M 18
L 19	SN (OEI sûre)		J 19		D 19	M 19		M 19	V 19		V 19	D 19		D 19	M 19		M 19
M 20			V 20		L 20	M 20		M 20	S 20		S 20	L 20		L 20	M 20		M 20
M 21			S 21		M 21	J 21		J 21	D 21		D 21	M 21		M 21	M 21		M 21
J 22	MA (EH & SN)		D 22		M 22	V 22		V 22	L 22		L 22	M 22	SN	M 22	M 22		M 22
V 23			L 23		J 23	M 23		M 23	S 23		S 23	J 23		J 23	M 23		M 23
S 24			M 24		V 24	V 24		V 24	D 24		D 24	V 24		V 24	M 24		M 24
D 25			M 25		S 25	J 25		J 25	L 25	SN (OEI sûre)	L 25	S 25		S 25	M 25		M 25
L 26	SN		J 26		D 26	V 26		V 26	M 26		M 26	V 26		V 26	M 26		M 26
M 27			V 27		L 27	M 27		M 27	J 27		J 27	D 27		D 27	M 27		M 27
M 28			S 28		M 28	V 28		V 28	L 28	NA	L 28	S 28		S 28	M 28		M 28
J 29	NA		D 29		M 29	M 29		M 29	V 29		V 29	D 29		D 29	M 29		M 29
V 30			L 30	SN	J 30	MA	38	J 30	S 30		S 30	L 30		L 30	M 30		M 30
S 31			M 31			D 31	1 ^h	D 31				V 31		V 31	J 31		J 31

